

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ÉLÈVES COMMISSAIRES- PRISEURS!

Un examen d'entrée très sélectif

119 candidats se sont présentés cette année aux **épreuves écrites de droit et d'histoire de l'art** de l'examen d'accès au stage de commissaire-priseur. Sur les 37 candidats admissibles qui ont passé cette semaine les **épreuves orales de droit, histoire de l'art**, comptabilité gestion et une épreuve d'anglais, **30 candidats ont été admis** et vont suivre un stage de formation de 2 ans, en alternance avec un enseignement théorique et pratique organisé par le Conseil des ventes et la chambre des commissaires de justice, section judiciaire.

9 candidats ont été admis à **l'examen des Clercs**, réservé aux candidats ayant 7 ans d'activité comme clerc ou salarié au sein d'un opérateur de ventes volontaires. 10 candidats ont été reçus à l'examen judiciaire.

Les chiffres clés de l'examen d'accès 2020

- 119 candidats inscrits,
- 37 admissibles.
- 30 admis.
- 23 des admis sont de région parisienne et 7 autres régions
- 18 admis sont des filles (12 garçons).

- 12 candidats à l'examen des clercs, voie professionnelle
- 9 admis
- Aucun candidat à l'examen des ressortissants de l'UE